

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025
DELIBERATION N°17/03/2025-39

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 3 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 4 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 25

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoint, MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

Absents excusés :

MMES Maryline VICARD, Marine NEGRE, Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **26 MARS 2025** et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **24 MARS 2025** à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE ENDOMMAGE AVENUE LEON BELARD (BF 119) : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre JOUVE

Un candélabre a été endommagé Avenue Léon Bélard.

L'auteur des dégradations n'a pas pu être identifié. Aussi, il convient de procéder au remplacement du candélabre.

Ces travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal qui propose un projet d'un montant de 4 200 € H.T.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 24 Mars 2016 avec effet au 1er Novembre 2016, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la Commune d'un versement de 50% du montant H.T. de l'opération, soit 2 100 €.

Ce fonds de concours sera versé en une fois au décompte des travaux.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de remplacement du candélabre Avenue Léon Bélard pour un montant estimatif de 4 200 € H.T.

- CONFIE la réalisation des travaux au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

- FIXE la participation de la Commune à 2 100 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette affaire.

POUR : 25 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,



Philippe DELORT

L'élue secrétaire de séance,

Florie PAROU



ACCEPTATION DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

Autorisation par délibération de la commune en date du 21/03/25 exécutoire au 27/03/25
(à compléter)

BENEFICIAIRE : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL

COMMUNE : SAINT-FLOUR

OBJET DES TRAVAUX : REMPLACEMENT EP ACCIDENTE AVENUE LEON BELARD BF 119

AFFAIRE N° : 87 187 426 EC

MONTANT HT des travaux aux entreprises : 3 552,63 €

Imprévus (environ + 10 %) : + 363,45 €
3 916,08 €

Frais d'Ingénierie 7,25 % : + 283,92 €
Montant HT de l'opération : 4 200,00 €

Montant du fonds de concours à verser : 50 % de l'opération = 2 100,00 €
--

Modalités de versement :

- 1 versement au décompte des travaux.

NB : En cas de modification substantielle du projet, il sera établi un nouveau document annulant et remplaçant celui-ci.

Cachet de la Mairie
Signature du Maire

le 25 MARS 2025


De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: lundi 24 mars 2025 16:42
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-39

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-39, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250324-17-03-2025-39-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-39

Objet : Travaux d'éclairage public - Remplacement d'un candélabre endommagé Avenue Léon Bélard (BF 119) : participation financière de la Ville auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal

Date de décision : 24/03/2025

Date de transmission : 24/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 25 mars 2025 14:45
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-39

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-39, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250325-17-03-2025-39-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-39

Objet : Travaux d'éclairage public - Remplacement d'un candélabre endommagé Avenue Léon Bélard (BF 119) :
participation financière de la Ville auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal

Date de décision : 25/03/2025

Date de transmission : 25/03/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>